

37^e **VENTE-ACHAT DE PRINTEMPS 2016**

Samedi 18 mars de 09h30 à 12h00

Salle Antoine-Verchère, Meyrin-Village

297, Route de Meyrin - Parking couvert Meyrin-Village - Tram 18 ou Bus 57 arrêt Meyrin-Village

Les articles nettoyés et en bon état seront acceptés uniquement le:

Vendredi 17 mars de 15h00 à 20h00

Sont acceptés

Chaussures et vêtements de SPORT d'été, tenue de motard. Jeux de plein air: balançoire, tir à l'arc, jeu de fléchettes, boules de pétanque, ballons de cuir, tente indienne. Patins à roulettes, planches à roulettes, bicyclettes, trottinettes, tricycles, go-kart, etc. Vélo d'appartement. Planche à voile, gilet de sauvetage, palmes, etc. Lit de camp, sac de couchage, tente canadienne, table de camping, sac à dos, sac de sport. Raquettes diverses, jeu de baby-foot, table de ping-pong. Théâtre de marionnettes, maison de poupées, tableau noir, jouet à bascule, etc. Jeux de société. Livres d'enfants. Jouets divers.

Pour enfants: lit et literie, table et chaise, petits meubles.

Poussette, pousse-pousse, parc, etc. Vêtements de grossesse etc.

Ne sont pas acceptés : Vêtements de ville

Ces vêtements peuvent être enregistrés à la Bourse aux Vêtements (53, av. de Vaudagne) les jeudis après-midi, (sauf pendant les vacances scolaires).

RÈGLEMENT

- **Chaque article doit porter une étiquette bien attachée, mais pas collée.**
(format de l'étiquette: env. 10 x 6 cm)
- **Le vendeur doit remplir préalablement l'étiquette avec la description exacte de l'objet à vendre.**
Exemple: Chaussures de foot, noir, pointure 39, Fr. 8.- (prix arrondi au franc)
 - Si l'étiquetage n'est pas conforme, l'article sera refusé.
 - Les objets ayant perdu leur étiquette ne seront pas mis en vente.
 - Un numéro personnel sera donné à chaque vendeur à l'inscription.
- **Taxe d'inscription: Fr. 0.20 par article**
- **Les organisateurs retiennent 10% pour les frais, sur les articles vendus.**
- **Le matériel invendu doit être récupéré: Samedi 18 mars : 13h30 - 14h30**
 - Le montant des ventes sera remboursé en même temps;
 - Aucun remboursement postal ou bancaire ne sera effectué.
 - L'argent et le matériel non-récupérés seront donnés à une oeuvre suisse de bienfaisance.

Les organisateurs ne sont pas responsables des vols, pertes et dégâts de toute sorte (y compris dégâts d'eau et d'incendie) du matériel entreposé !

ILS SE RESERVENT LE DROIT DE CONTROLER LES SACS A LA SORTIE.